



DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE AN HEOL (particuliers),

DEMANDEUR :				
Adresse :				
Téléphone :				
Date de la manifestation :				į
Horaire de la manifestation :				
Type de manifestation :				
Type de maintestation i minim				
Nombre approximatif de perso	nnes :			
La mairie se réserve le droit d'a de force majeure. Si traiteur, précisez son nom : .		·		
•				
Avez-vous besoin de la vaisselle				
Salle demandée : Plan de la salle	□ salle 1 (écran)□ salles 1 +2	□ salle 2 □ s	alle 3 □ office alles 1 + 2+ 3	
L Ien.	Salle	Office 3		
		Hall		
	Salle	2		
	Salle	1		
Tarifs	Particuliers de la	Particuliers extérieurs	Vidéoprojecteur	Micro
	commune	à la commune		
Vendredi 1 salle	250 €	350 €	indisponible	
Vendredi 3 salles	330 € 420 €	430 € 520 €	50 € 50 €	

	Particuliers de la	Particuliers exterieurs	videoprojecteur	IVIICIO
Tariis	commune	à la commune		
Vendredi 1 salle	250€	350 €	indisponible	
Vendredi 2 salles	330€	430 €	50€	
Vendredi 3 salles	420€	520€	50€	
Samedi & Dimanche 1 salle	320€	420 €	indisponible	
Samedi & Dimanche 2 salles	400€	500 €	50€	
Samedi & Dimanche 3 salles	570€	670 €	50€	
Vend Sam Dim. 1 salle	500€	600€	indisponible	
Vend Sam Dim. 2 salles	600€	700 €	50€	
Vend Sam Dim. 3 salles	700 €	800€	50€	
Si jour férié précédent ou suivant la location	on, un jour supplémentaire	sera facturé.		
100 € de réduction si vous faites appel aux	services d'un commerçan	t de la commune pour un monta	nt minimum de 100 €	
Cas des étudiants : si pas de revenus, chèq	ue de caution des parents			
Coution /ollo sono nostituón dono	1 000 £ sans	1 FOO & si vidéannaigatour		2,000,6 %

Caution (elle sera restituée dans 1 000 € sans 1 500 € si vidéoprojecteur 2 000 € si APPORTEZ VOTRE ORDINATEUR LORS DE les 10 jours suivants la vidéoprojecteur micro manifestation) L'ETAT DES LIEUX

Date et signature du demandeur

Pièces à joindre au moment de votre réservation :

Versement de la moitié du montant de la location (le chèque sera encaissé).

En cas d'annulation dans les 2 mois précédents la date de la manifestation, cet acompte ne sera pas restitué (sauf cas de force majeure).

Pièces à fournir à la mairie 15 jours avant la location :

- Versement de l'autre moitié du montant de la location
- Chèque de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'occupation temporaire de la salle
- Attestation du commerçant de Plounéventer le cas échéant

DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE AN HEOL (particuliers),

Il n'y a pas de téléphone accessible dans les salles. Merci de prévoir un téléphone portable. En cas d'urgence : Gendarmerie 02.98.68.10.39, Pompiers 18 ou 112, Samu 15 ou 112. Merci de prendre connaissance des consignes de sécurité et du plan d'évacuation

<u>Si votre traiteur utilise du matériel pour lequel nous devons installer un coffret forrain un forfait de 80 euros vous sera facturé.</u>

Extrait du règlement :

- L'Espace An Heol doit être utilisé conformément à sa destination (réunions, spectacles, repas, apéritifs, soirées...). En est exclue toute utilisation inadaptée (ballons).
- > La préparation des repas dans la salle ainsi que l'ajout de tout matériel au gaz sont également interdits.
- Les utilisateurs de la salle devront veiller eux-mêmes :
 - o au respect du règlement (il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'Espace An Heol),
 - o au respect des consignes de sécurité,
 - à terminer la soirée à 2 heures du matin au plus tard, sauf autorisation municipale, hormis les fêtes privées,
 - o à procéder à l'extinction des lumières, et à fermer l'ensemble des portes et fenêtres,
- La commune dégage sa responsabilité pour les dégâts et vols pouvant être causés aux biens personnels des organisateurs et utilisateurs (parking inclus).

<u>Capacité</u>: 1 salle : 90 personnes, 2 salles 180 personnes, 3 salles 280 personnes

Equipement disponible dans la salle : Sono, chaises (280 chaises), tables 8 personnes (pour 280 personnes),

vaisselle (pour 200 personnes), internet, vidéoprojecteur (en option)

Etat des lieux :

Locations	Etat des lieux entrant	Etat des lieux sortant	
vendredi	vendredi 11h00	Samedi 9h	
samedi et dimanche	vendredi 16h45	lundi 8h30	
vendredi + samedi + dimanche	vendredi 11h00	lundi 8h30	

Les horaires des états des lieux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des manifestations prévues à certaines dates.

Les locaux sont mis à la disposition en état de propreté et doivent être restitués dans le même état. La salle devra être débarrassée, nettoyée (balayage, vaisselle...) et le matériel rangé (tables, chaises...) dans les endroits prévus à cet effet. Les déchets seront emballés dans des sacs poubelles avant d'être déposés dans les poubelles extérieures.

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour l'étude de votre demande de location de salle. Elles sont destinées aux services de la mairie et du Trésor Public uniquement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée sur le tableau d'affichage de la mairie.

Partie réservée à la Mairie de Plounéventer

ATTENTION : une déclaration doit être faite à la SACEM dès que de la musique est diffusée (soirée ouverte au plus tard 15 jours avant la manifestation. Tel : 02.90.92.20.80

Acompte versé le :
Chèque n°:
Nombre de clés prêtées aux locataires :
Montant de la location :
Télécommande : Oui / Non

Mairie de Plounéventer Tél: 02.98.20.81.57 Fax: 02.98.20.91.05 Email: mairie@plouneventer.fr